

Envoyé en préfecture le 13/05/2022

Reçu en préfecture le 13/05/2022

Affiché le 13/05/2022

Berger  
Levrault

ID : 053-245300355-20220503-PJ5\_DL\_2022\_66C-BF

# L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2021



69 rue de la Querminais\_PA de la Querminais\_BP28\_53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>2</b>
- SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	2
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</i>	<i>2</i>
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</i>	<i>6</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	11
<i>LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>11</i>
<i>LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>13</i>
- LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE.....	14
<b>BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS ».....</b>	<b>17</b>
- SECTION D'EXPLOITATION.....	17
<i>DEPENSES.....</i>	<i>17</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>18</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	19
<b>BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR ».....</b>	<b>20</b>
- SECTION D'EXPLOITATION.....	20
<i>DEPENSES.....</i>	<i>20</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>20</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	21
<b>BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>21</b>
<b>BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE ».....</b>	<b>22</b>
- SECTION D'EXPLOITATION.....	22
<i>DEPENSES.....</i>	<i>23</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>24</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	25
<b>BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE ».....</b>	<b>26</b>
- SECTION D'EXPLOITATION.....	26
<i>DEPENSES.....</i>	<i>26</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>27</i>
<b>BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN DSP ».....</b>	<b>28</b>
- SECTION D'EXPLOITATION.....	28
<i>DEPENSES.....</i>	<i>28</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>28</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	29



<b>BUDGET ANNEXE « EAU EN DSP » .....</b>	<b>29</b>
- SECTION D'EXPLOITATION .....	29
<i>DEPENSES</i> .....	29
<i>RECETTES</i> .....	30
- SECTION D'INVESTISSEMENT .....	30
<b>BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » .....</b>	<b>30</b>
- SECTION D'EXPLOITATION .....	30
<i>DEPENSES</i> .....	30
<i>RECETTES</i> .....	30
<b>BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES .....</b>	<b>31</b>
- DEPENSES : .....	31
- RECETTES : .....	32

## INTRODUCTION

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la collectivité sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2021 fait apparaître un excédent brut de fonctionnement de 1 751 822.88 € avant affectation des résultats contre 2 591 432.76 € en 2020 soit une diminution de l'ordre de 32 %

Les taux d'exécution par rapport aux prévisions du budget de fonctionnement (opérations réelles) sont les suivants :

→ 95.38% pour les dépenses

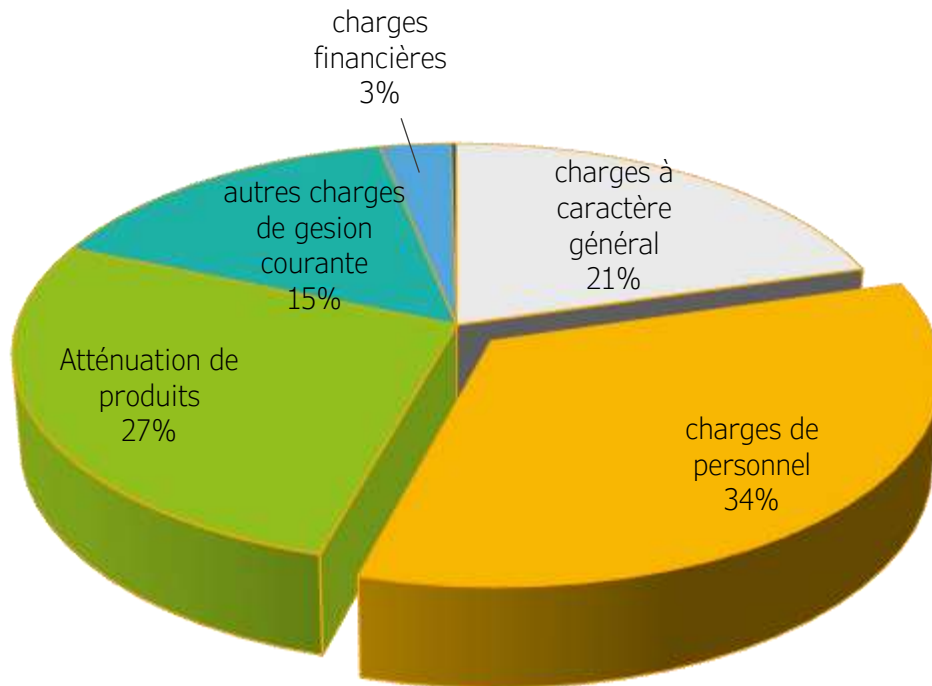
→ 100.15% pour les recettes

En complément du présent rapport ci-dessous présenté, vous retrouverez en pièce jointe un tableau détaillant, par politique communautaire, l'ensemble des dépenses et recettes, par chapitre (Annexe 1 - CA 2021 – ventilation du budget de fonctionnement).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	LIBELLE	CA 2020 €	CA 2021 €	Variation CA 2021/2020
011	Charges à caractère général	1 171 784	1 344 040	14,70%
012	Charges de personnel	2 112 661	2 224 731	5,30%
014	Atténuation de produits	1 813 687	1 775 228	-2,12%
65	Autres charges de gestion courante	915 029	1 013 758	10,79%
66	Charges financières	221 663	194 413	-12,29%
67	Charges exceptionnelles	08 976	15 048	-96,32%
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>6 643 800</b>	<b>6 567 218</b>	<b>-1,15%</b>
042	Opérations d'ordre/Opérations de cession	66 769	156 312	134,11%
042	Opérations d'ordre/dotation aux amortissements	1 863 070	2 014 048	8,10%
	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 929 839</b>	<b>2 170 361</b>	<b>12,46%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 573 640 €</b>	<b>8 737 578 €</b>	<b>1,91%</b>

## Structure des dépenses réelles de foncti



## → CHARGES A CARACTERE GENERAL ↗ 14.70%

Les dépenses sont réparties à la hausse traduisant une activité quasi normale d'avant crise.

A noter pour 2021 :

- Les achats de prestations de service qui ont évolué de 137 359 € en 2020 à 218 697 € en 2021 qui s'expliquent principalement par une saison culturelle plus dense au cours de l'année 2021
- Des dépenses d'assurances en hausse liées à l'évolution de la masse salariale et de l'accroissement du patrimoine assuré
- La souscription d'une assurance dommages ouvrage pour la MSP d'Ernée à hauteur de 30 842 €
- Une nette évolution du poste « entretien des bâtiments » qui passe de 103 567 € en 2020 à 169 081 € en 2021. En cause, l'entretien du parc de logements locatifs qui a nécessité la réfection complète de plusieurs logements suite à des départs de locataires, occupants d'origine.

En contrepartie, les coûts des fluides (eau – gaz - électricité) ont baissé passant de 255 454 € en 2020 à 237 866 € en 2021 marqués par des économies à l'AquaFitness.

## → CHARGES DE PERSONNEL ↗ 5.30%

Les politiques communautaires sont assurées par 63 agents correspondant à 54 ETP au 31/12/2021.

L'évolution de la masse salariale est en partie due aux évolutions de carrière des agents mais également au renforcement des services, remplacements d'agents absents et mouvements de personnel divers.

Le retraitement des données ci-dessous permet une approche plus réaliste des charges de personnel supportées par la collectivité :

Postes dépenses/recettes	2019	2020	2021
	€	€	€
Charges de personnel	2 037 570	2 112 661	2 224 731
Atténuation de charges - IJ et autre	-19 716	-40 091	-52 495
Recouvrement - Mise à disposition de personnel	-83 779	-61 926	-91 782
Recouvrements via l'attribution de compensation (Services communs)	-157 317	-227 968	-293 243
<b>Total charges nettes retraitées</b>	<b>1 776 758 €</b>	<b>1 782 676 €</b>	<b>1 787 211 €</b>

Certains services ont été renforcés pour répondre à une demande plus forte :

- Recrutement d'un administrateur réseau et télécom à temps plein à compter du 27/02/2021
- Recrutement d'un animateur « réseau local entreprises » à mi-temps à compter du 10/05/2021

La création des postes suivants :

- Chef de projet « Petite Ville de Demain » et « Opération de revitalisation de Territoire » (contrat de projet) (budgétisation sur 1 an)
- Conseiller en Energie Partagée (budgétisation sur 1 an)

Bien que budgétisés sur une année complète, ont fait l'objet d'un recrutement au 01/12/2021, retardés par la crise sanitaire.

En 2021, la CCE a également dû venir en aide à la SISA l'Ernée Bocage Santé dans le cadre de l'organisation du fonctionnement du centre de vaccination d'Ernée contre la COVID 19. Pour ce faire, la Communauté de communes a embauché des agents administratifs en accroissement temporaire d'activités qu'elle a mis à la disposition de la SISA. Lors des fermetures obligatoires des services, notamment de l'AquaFitness, quelques agents ont également prêté main forte au centre de vaccination.

A noter toutefois des charges en moins liées au transfert de la compétence « Espace France Service » au CIAS de l'Ernée à compter du 01/01/2021. Dans le cadre de ce transfert, les agents assurant les missions liées à l'Espace France Service ont été transférés au CIAS de plein droit. (2 agents concernés)

#### → ATTENUATION DE PRODUITS ↘ 2.12%

Reversements	2019	2020	2021	ECART
	€	€	€	2021/2020
Attribution de compensation	1 852 724	1 776 457	1 728 689	-47 768
Dotation de solidarité	35 372	33 660	33 660	0
Dégrèvements fiscalité	4 051	3 570	12 879	9 309
<b>TOTAL</b>	<b>1 892 147 €</b>	<b>1 813 687 €</b>	<b>1 775 228 €</b>	<b>-38 459 €</b>

Les reversements de fiscalité dits « attributions de compensation » à destination des communes diminuent chaque année, justifiés essentiellement par la montée en puissance des services communs auxquels adhèrent les communes.

→ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE ↗ 10.79%

La typologie des dépenses sur ce chapitre est la suivante :

Type de dépenses	2019 €	2020 €	2021 €	%	ECART 2021/2020 €
Informatique en nuage	60 647	46 198	61 194	6%	14 996
Indemnités aux élus et frais de mission	134 387	131 442	144 503	14%	13 061
Créances éteintes et ANV	34 726	42 942	8 212	1%	-34 730
SDIS - Service incendie	432 775	434 541	436 244	43%	1 703
Subventions aux associations	76 919	106 230	93 075	9%	-13 155
Subvention au CIAS	42 000	44 100	155 000	15%	110 900
Reversement taxe GEMAPI délégation compétence	79 813	80 953	83 206	8%	2 253
Autre	26 675	28 623	32 324	3%	3 701
<b>TOTAL</b>	<b>887 942 €</b>	<b>915 029 €</b>	<b>1 013 758 €</b>	<b>100%</b>	<b>98 729 €</b>

En dehors des variations inflationnistes sur certains postes, il faut relever :

- Des effacements de dette et admissions en non-valeur en baisse ; ces constatations sont justifiées par des jugements de la commission de surendettement et des liquidations judiciaires prononcées, ce qui explique des variations d'une année sur l'autre
- Une augmentation substantielle de la subvention versée au budget CIAS à compter de 2021 liée au transfert de la compétence Maison France Services au CIAS de l'Ernée au 01/01/2021 ainsi que des agents affectés à ce service.

→ CHARGES FINANCIERES ↘ 12,29%

Une diminution observée bien que 3 nouveaux prêts aient été réalisés en 2021 sachant que l'impact des intérêts supportés en 2021 n'était que peu significative. Des intérêts à taux variable peu élevés et l'extinction de certains prêts ont contribué à cette diminution.

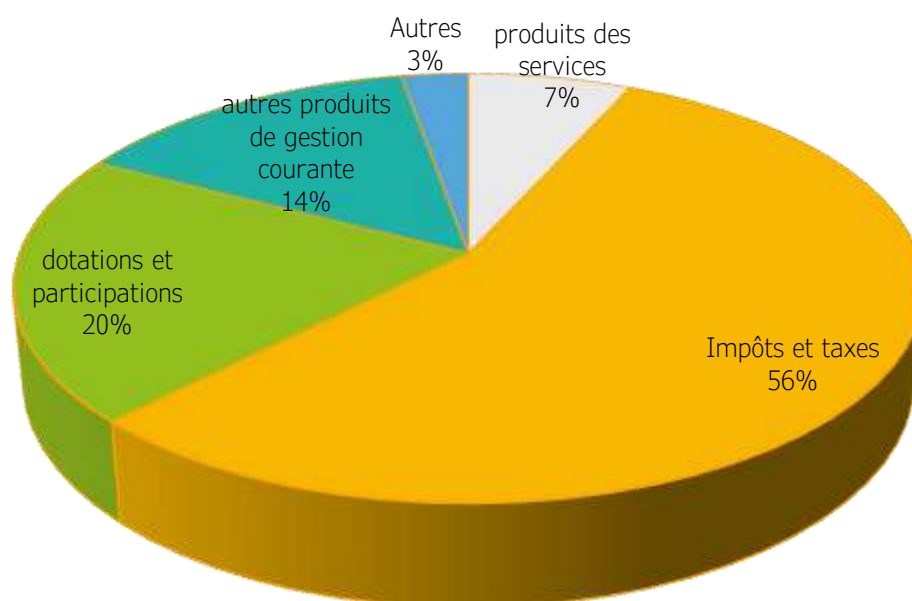
→ CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce chapitre comptabilise des écritures à la marge et n'attire pas d'observations particulières. Toutefois l'écart important entre 2020 et 2021 se justifie par le versement d'aides exceptionnelles au titre d'un fonds d'urgence en faveur de l'économie locale à hauteur de 390 000 € en 2020.



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	LIBELLE	CA 2020 €	CA 2021 €	Variation CA 2021/2020
013	Atténuation de charges	40 091	52 495	30,94%
70	Produits des services	517 514	577 278	11,55%
73	Impôts et taxes	4 996 249	4 741 208	-5,10%
74	Dotations et participations	1 545 243	1 730 797	12,01%
75	Autres produits de gestion courante	957 655	1 238 755	29,35%
76	Produits financiers	0	44	
77	Produits exceptionnels	64 942	28 533	-56,06%
77	Produits des cessions	66 769	156 312	134,11%
78	Reprise sur provisions	12 244	0	-100,00%
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>8 200 706</b>	<b>8 525 422</b>	<b>3,96%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entres sections	402 041	450 970	12,17%
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>402 041</b>	<b>450 970</b>	<b>12,17%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>8 602 747 €</b>	<b>8 976 391 €</b>	<b>4,34%</b>

**Structure des recettes réelles de fonctionnement**

La ressource principale de la Communauté de commune provient des impôts perçus auprès des entreprises et des ménages pour 4 741 K€ (compris attribution de compensation versée par les communes). Les dotations et participations (DGF, compensations de l'Etat sur la fiscalité, subventions de fonctionnement diverses) contribuent à hauteur de 1 731 K€ au financement du budget.

A noter également les recettes de loyers qui s'élèvent à 1 239 MSP, logements sociaux) qui contribuent au remboursement de la dette.

## → LES PRODUITS DES SERVICES ↗ 11.55%

### ✓ Les recettes tarifaires

SERVICE	Exercices			ECART 2021/2020 €
	2019 €	2020 €	2021 €	
Ecole de Musique	55 177	47 746	38 796	-8 950
Saison culturelle 3E	38 661	15 286	33 651	18 365
AquaFitness	356 626	189 985	172 317	-17 668
<b>TOTAL</b>	<b>450 463 €</b>	<b>253 017 €</b>	<b>244 764 €</b>	<b>-8 253 €</b>

L'école de la musique a subi une baisse d'effectifs à la rentrée 2020/2021, impactée par la crise sanitaire (le nombre d'élèves est passé de 238 à 201) ; l'effectif s'est maintenu à ce niveau à la rentrée 2021/2022. La baisse de recette 2021 est liée à l'effectif satiabilité depuis septembre 2020.

Bien qu'ayant été suspendus jusqu'à mi-juin 2021, les spectacles de la saison culturelle ont accueillis plus de spectateurs en 2021 d'où une recette en hausse.

L'AquaFitness a ouvert au public début juin 2021 après plus de 7 mois de fermeture. (22 semaines de fermeture en 2021 et 21 semaines en 2020)

### ✓ Les mises à disposition de personnel

SERVICE	EXERCICES			ECART 2021/2020 €
	2019 €	2020 €	2021 €	
MAD de personnel aux budgets annexes et CIAS	20 320	41 170	26 477	-14 693
MAD de personnel aux communes membres et collectivités extérieures	63 460	20 756	65 305	44 549
<b>TOTAL</b>	<b>83 780 €</b>	<b>61 926 €</b>	<b>91 782 €</b>	<b>29 856 €</b>

En dehors des recouvrements habituels, il faut relever :

- Le transfert de la compétence Espace France Service au CIAS à compter du 01/01/2021 qui a fait baisser les recouvrements de mise à disposition de personnel auprès dudit budget.
- Des mises à disposition de personnel exceptionnelles consenties auprès de la ville d'Ernée (temps périscolaires d'agents MNS pendant la fermeture de l'AquaFitness) et auprès de la SISA (Centre de vaccination COVID-19), ce qui a fait augmenter de façon significative les recettes perçues.

## ✓ Les remboursements de frais et divers

SERVICE	EXERCICES			ECART 2021/2020
	2019 €	2020 €	2021 €	
Remboursement de charges par les locataires (en sus des loyers)	109 070	102 028	108 888	6 860
Chasse étang neuf Juvigné	15 285	15 285	15 285	0
Produits activités annexes (vente énergie produite par les panneaux photovoltaïques)	390	1 995	2 010	15
<b>TOTAL</b>	<b>124 745 €</b>	<b>119 308 €</b>	<b>126 183 €</b>	<b>6 875 €</b>

Les remboursements de charges par les locataires évoluent au gré de la volumétrie des locations consenties ; ces remboursements concernent la pépinière d'entreprise, les maisons de santé, certains logements locatifs et l'aire d'accueil des gens du voyages. Tous ces remboursements couvrent des dépenses réalisées au chapitre charges à caractère général.

## → IMPOTS ET TAXES ↘ 5.10%

Produits	2019 €	2020 €	2021 €	Comparatif 2021/2020	
				Ecart en %	Ecart en €
Taxe d'habitation	1 839 292	1 853 847	119 027		-1 734 820
Taxes foncières ppté bâties	154 722	158 403	146 106	-7,76%	-12 297
Taxes foncières ppté non bâties	133 148	135 381	138 597	2,38%	3 216
Cotisation Foncière des Entreprises	1 231 357	1 295 969	846 306	-34,70%	-449 663
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	742 109	751 917	717 062	-4,64%	-34 855
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	73 808	82 953	135 196	62,98%	52 243
Taxe sur les surfaces commerciales	138 692	139 862	131 275	-6,14%	-8 587
FNGIR	135 247	135 247	135 247	0,00%	0
Rôles supplémentaires perçus sur années antérieures	2 106	5 062	4 240	-16,24%	-822
Taxes GEMAPI	90 157	90 144	85 273	-5,40%	-4 871
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la TH)			1 955 574		1 955 574
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	180 376	250 622	207 950	-17,03%	-42 672
Attribution de compensation reçues	90 300	93 236	114 844	23,18%	21 608
<b>TOTAL</b>	<b>4 811 314 €</b>	<b>4 992 643 €</b>	<b>4 736 697 €</b>	<b>-5,13%</b>	<b>-255 946 €</b>

La suppression de la TH pour 80% des ménages en 2021 a été compensée par la déduction de TVA nationale.

La réforme de fiscalité basée sur la diminution des impôts de production aux entreprises (TF et CFE) en 2021 a conduit à une diminution des recettes perçues. Ces pertes sont compensées par l'Etat au chapitre 74.

Les IFER ont évolué en 2021 car elles intègrent pour la première année le parc éolien de St Hilaire du Maine.

Le FPIC 2021 correspond à la répartition de droit commun. Pour rappel, le montant 2020 avait fait l'objet d'une répartition « dérogatoire libre » afin de soutenir le fonds d'urgence consenti aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire, soit + 58 700 € en sus du droit commun.

## → LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ↗ 12%

### ✓ Les versements de l'Etat

Produits	2019	2020	2021	Comparatif 2021/2020	
	€	€	€	Ecart en %	Ecart en €
DGF	885 703	891 412	897 854	0,72%	6 442
FCTVA	4 265	342	2 483		2 141
Compensations fiscales	300 664	307 539	551 390	79,29%	243 851
Aide COVID			44 309		44 309
<b>TOTAL</b>	<b>1 190 632 €</b>	<b>1 199 293 €</b>	<b>1 496 036 €</b>	<b>24,74%</b>	<b>296 743 €</b>

La DGF reste relativement stable depuis 2019 se traduisant par une très légère augmentation.

Les compensations fiscales ont évolué à + 243 851 € en 2021 afin de compenser les pertes de produits fiscaux liés à la baisse des impôts entreprises (CFE et taxes foncières)

Par ailleurs, un soutien financier de l'Etat de 44 309 € a permis de compenser les pertes de recettes tarifaires subies en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

### ✓ Les participations

Participations reçues	2019	2020	2021	Comparatif 2021/2020	
	€	€	€	Ecart en %	Ecart en €
Subventions Etat	39 500	43 179	48 364	12,01%	5 185
Subventions Région	13 687	30 933	19 606	-36,62%	-11 327
Subventions Département	131 808	244 237	144 028	-41,03%	-100 209
Subventions autres	34 094	27 601	21 368	-22,58%	-6 233
<b>TOTAL</b>	<b>219 089 €</b>	<b>345 950 €</b>	<b>233 366 €</b>	<b>-32,54%</b>	<b>-112 584 €</b>

L'Etat accompagne le fonctionnement de l'Espace France Service (ex MSAP) depuis plusieurs années à hauteur de 30 000 €/an

Le Département est un partenaire financier de la politique culturelle menée sur notre territoire depuis de nombreuses années ; l'écart de recette constatée entre 2021 et 2020 correspond au soutien financier apporté par le Département sur le fonds d'urgence en faveur de l'économie locale en 2020 pour 129 700 €.

La Région apporte des soutiens ponctuels sur les projets culturels et des subventions d'autres partenaires (ODA), leur montant variant ainsi d'une année sur l'autre.

La CAF (subv. autres) octroie dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage une subvention annuelle qui oscille entre 15 000 et 20 000 € en fonction du taux d'occupation.

Les collègues (subv. autres) du territoire participent dans le cadre de la mise à disposition de la piscine.

### → LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ↗ 29.35%

LOCATIONS	2019 €	2020 €	2021 €	ECART 2021/2020 €
Ateliers relais	641 043	383 699	666 226	282 527
Pépinière	75 844	60 035	56 312	-3 723
MSP	75 033	72 264	82 077	9 813
Logements	435 975	435 338	428 890	-6 448
<b>TOTAL</b>	<b>1 227 894 €</b>	<b>951 336 €</b>	<b>1 233 505 €</b>	<b>282 169 €</b>

Les loyers économiques ont été perçus en année pleine, étant rappelé que des suspensions de loyers avaient été consenties en 2020 au titre du plan de relance à l'économie pour un certain nombre d'entreprises avec un allongement des crédits-baux en cours.

Par ailleurs de nouveaux loyers ont été mis en place : Imprim'Ernée à compter de septembre 2021 et une revalorisation des loyers de l'entreprise ELEKTO afin d'y intégrer l'extension réalisée en 2020.

Concernant la gestion du parc de logements, la baisse est occasionnée par la vente de 2 logements respectivement le 21/12/2020 et le 15/03/2021. Face à une demande forte, le taux d'occupation a été plus important en 2021 qu'en 2020.

### → LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits	2019 €	2020 €	2021 €	ECART 2021/2020 €
Mandats annulés	1 837	336	4 313	3 977
Produits des cessions (ventes)	298 249	66 769	156 312	89 543
Produits exceptionnels	24 915	64 606	24 221	-40 385
<b>TOTAL</b>	<b>325 001 €</b>	<b>131 711 €</b>	<b>184 846 €</b>	<b>53 135 €</b>

Les produits des cessions fluctuent d'une année sur l'autre mais elles n'ont pas d'incidence sur le résultat de fonctionnement car une dépense au chapitre 042 vient neutraliser ces recettes.

Les ventes 2021 ont été les suivantes :

- 2 logements locatifs
- 1 véhicule au service eau-assainissement
- Un robot aspirateur d'occasion sur web enchères

Les produits exceptionnels proviennent principalement des indemnités de sinistre perçues par nos assurances permettant de compenser les dépenses supportées au chapitre 011.

## → LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Recettes perçues	2019 €	2020 €	2021 €
Indemnités journalières (CPAM et assurance statutaire)	18 267	30 078	42 622
Reversement Fonds national compensation du SFT		10 013	9 873
Reversement par suite de validation des services	1 449		
<b>TOTAL</b>	<b>19 716 €</b>	<b>40 091 €</b>	<b>52 495 €</b>

Ces recettes directement liées aux charges de personnel viennent en diminution de la masse salariale au chapitre 012. Elles sont très fluctuantes d'une année sur l'autre puisqu'elles sont le reflet les arrêts de travail (inclus congés maternité, paternité ...)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution de la section d'investissement présente un déficit de 66 101.44 €

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

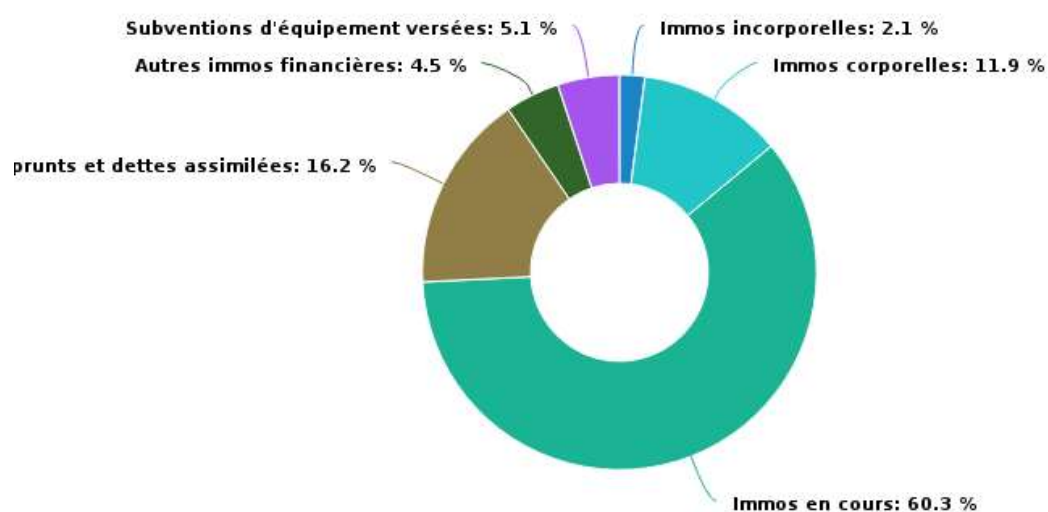
### LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 5 898 850 €, elles étaient de 3 874 258 € en 2020.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2019 €	2020 €	2021 €	%
Immobilisations incorporelles	418 516	191 381	121 318	-36,61 %
Immobilisations corporelles	376 184	204 760	694 301	239,08 %
Immobilisations en cours	1 329 732	1 778 643	3 515 320	97,64 %
Emprunts et dettes assimilées	1 460 357	947 830	947 317	-0,05 %
Autres dépenses d'investissement	402 232	751 644	620 594	-17,44 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 987 020 €</b>	<b>3 874 258 €</b>	<b>5 898 850 €</b>	<b>52,26 %</b>

### → LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement (immob incorporelles, corporelles et en cours) s'élèvent pour 2021 à 4 330 938 € contre 2 174 783 € en 2020.

Les principaux chantiers de travaux menés en 2021 ont été les suivants :

- L'achèvement de l'extension de l'atelier Elekto à Andouillé
- L'extension de l'atelier TM à Ernée
- La construction de la MSP d'Ernée
- L'acquisition de réserves foncières
- Des travaux de réhabilitation énergétique du parc locatif social

### → LES FONDS DE CONCOURS

Les fonds de concours accordés en 2021 se sont élevés à 294 683 €, répartis comme suit :

Typologie des fonds de concours	2020 €	2021 €	ECART 2021/2020 €
Contournement nord d'Ernée		11 495	11 495
Contournement sud d'Ernée		75 000	75 000
Aide à l'immobilier entreprises	158 991	27 907	-131 084
Projets individualisés des communes (reversement PFIC)	50 567	110 314	59 747
Revitalisation centre bourgs des communes	29 645	36 259	6 614
Aides aux bibliothèques communales	958	505	-453
Acquisition vélo assistance électrique	7 675	10 203	2 528
Dispositif Habiter Mieux	17 500	23 000	5 500
<b>TOTAL</b>	<b>265 336 €</b>	<b>294 683 €</b>	<b>29 347 €</b>

## → LES DEPENSES FINANCIERES

Dépenses financières	2020 €	2021 €	ECART 2021/2020 €
Excédent de fonctionnement capitalisé apurement compte 1069		57 027	57 027
Remboursement capital de la dette	939 952	941 491	1 539
Dépôts et cautionnements versés	7 878	5 827	-2 051
Avances versées aux budgets ZA	426 355	256 560	-169 795
Avance régionale fonds résilience	42 050	0	-42 050
Avance versée à des personnes de droit privé	2 000	5 000	3 000
Autre	1 000	7 324	6 324
<b>TOTAL</b>	<b>1 419 235 €</b>	<b>1 273 229 €</b>	<b>-146 006 €</b>

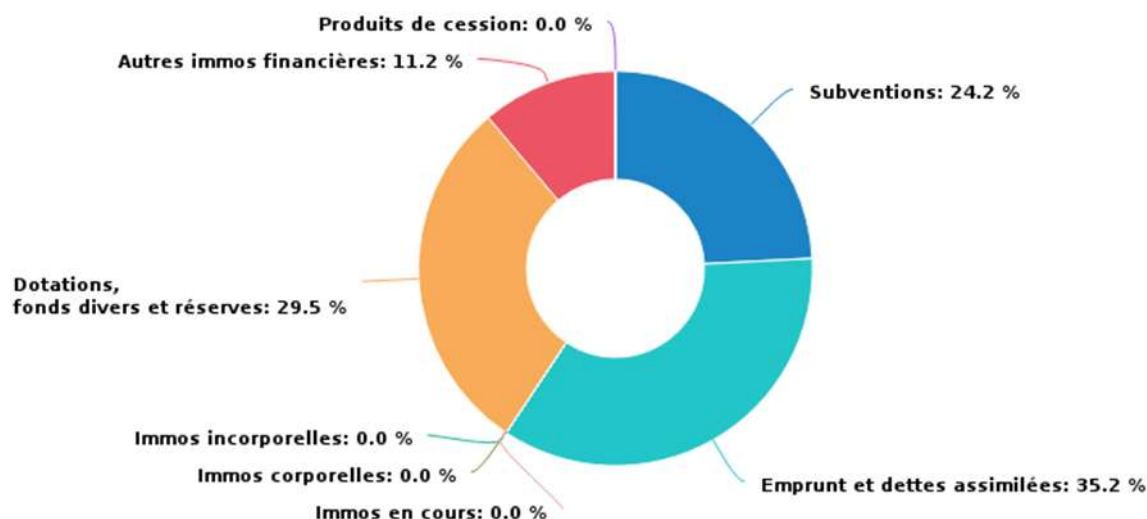
LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département ...)
- Le FCTVA
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement)
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 191 781 €, elles étaient de 1 619 031 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

## Structure des recettes réelles d'investissement





Année	2019 €	2020 €	2021 €	%
Subvention d'investissement	1 028 327	787 765	1 256 639	59,52 %
Emprunt et dettes assimilées	6 336	364 425 €	1 825 682	400,98 %
FCTVA, réserves	244 627	404 650	1 530 005	278,11 %
Dont 1068	0 €	350 993 €	1 078 423	278,11 %
Autres recettes d'investissement	85 673	60 040	579 455	865,11 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 365 623 €</b>	<b>1 619 031 €</b>	<b>5 191 781 €</b>	<b>220,67 %</b>

Les subventions perçues en 2021 ont été davantage en adéquation avec l'avancement des projets, ce qui n'était pas le cas en 2021 ; l'automatisation du FCTVA en 2021 a permis également une meilleure corrélation avec les dépenses de l'exercice.

3 prêts ont été réalisés en 2021 pour un montant global de 1 819 000 € dont :

- 900 000 € pour la MSP d'Ernée, correspondant à 20% du financement du projet TTC
- 919 000 € pour des extensions d'ateliers relais (Elekto et TIM)

Les autres recettes correspondent aux remboursements des avances par les budgets zones d'activités, lesquelles ont été importantes liées aux ventes de terrains en 2021.

## LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

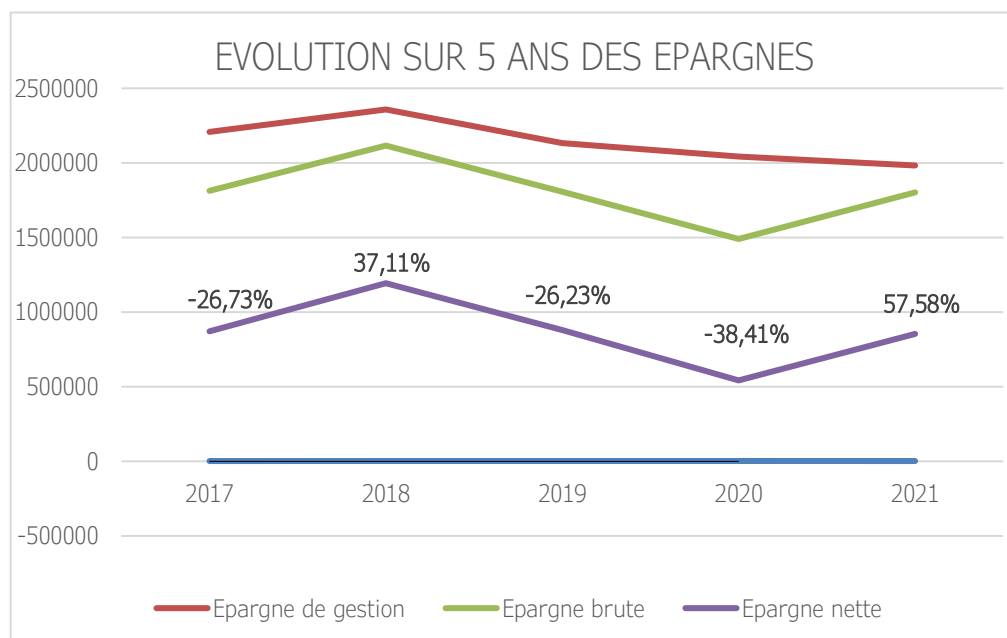
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

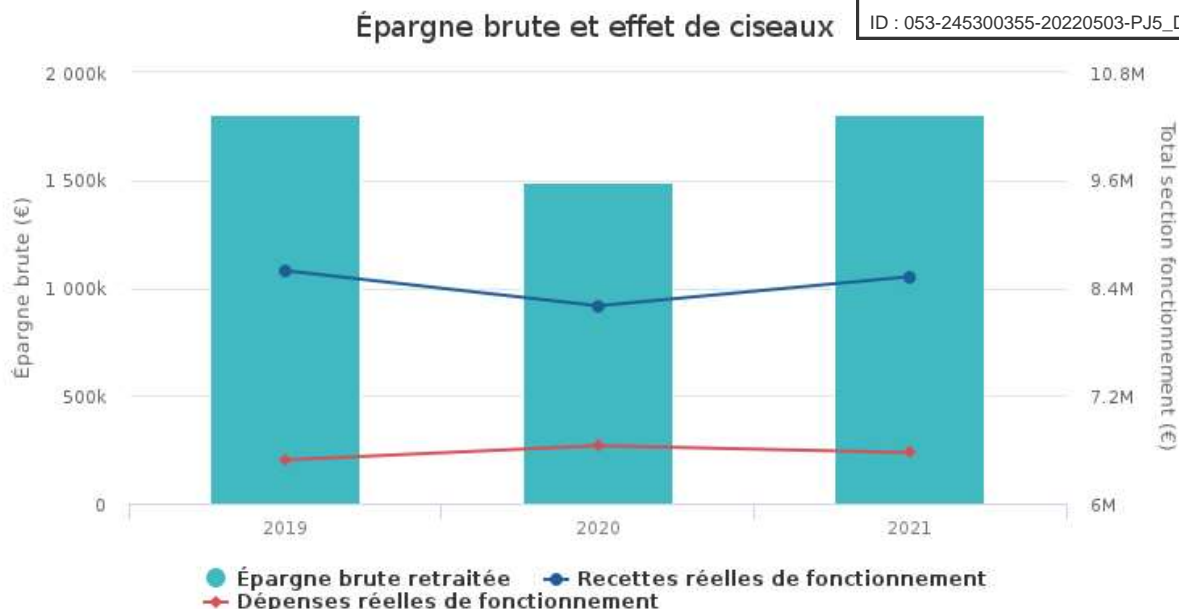
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant du remboursement des emprunts souscrits par la Collectivité.

→ Evolution des niveaux d'épargne de la Collectivité sur les 5 dernières années :

ANNEES	2017 €	2018 €	2019 €	2020 €	2021 €
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>7 989 165,50</b>	<b>8 137 537,50</b>	<b>8 235 389,98</b>	<b>8 056 751,35</b>	<b>8 340 532,40</b>
Recettes fiscales compris compensations	5 038 977	5 097 956	5 118 338	5 300 182	5 332 397
Dotation de l'Etat DGF	928 124	885 201	885 703	891 412	897 854
Autres recettes	2 022 064	2 154 381	2 231 349	1 865 157	2 110 282
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>5 781 607</b>	<b>5 779 369</b>	<b>6 103 518</b>	<b>6 013 162</b>	<b>6 357 757</b>
Dépenses de personnel	1 736 668	1 826 643	2 037 570	2 112 661	2 224 731
Reversement de fiscalité	2 199 181	1 970 917	1 892 147	1 813 687	1 775 228
Autres dépenses	1 845 758	1 981 809	2 173 801	2 086 813	2 357 798
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 207 558</b>	<b>2 358 168</b>	<b>2 131 872</b>	<b>2 043 590</b>	<b>1 982 776</b>
Résultat financier - Intérêts de la dette	-323 312	-292 002	-319 033	-221 663	-194 369
Résultat exceptionnel hors cessions	-70 282	49 835	-6 526	-331 790	13 486
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 813 964</b>	<b>2 116 001</b>	<b>1 806 313</b>	<b>1 490 137</b>	<b>1 801 892</b>
<b>Taux d'épargne brute en %</b>	<b>22.09%</b>	<b>23.15%</b>	<b>21,03%</b>	<b>18,17%</b>	<b>21,14%</b>
Capital de la dette	943 350	922 282	925 752	947 830	947 317
<b>CAF (EPARGNE NETTE)</b>	<b>870 614</b>	<b>1 193 720</b>	<b>880 561</b>	<b>542 307</b>	<b>854 575</b>



Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



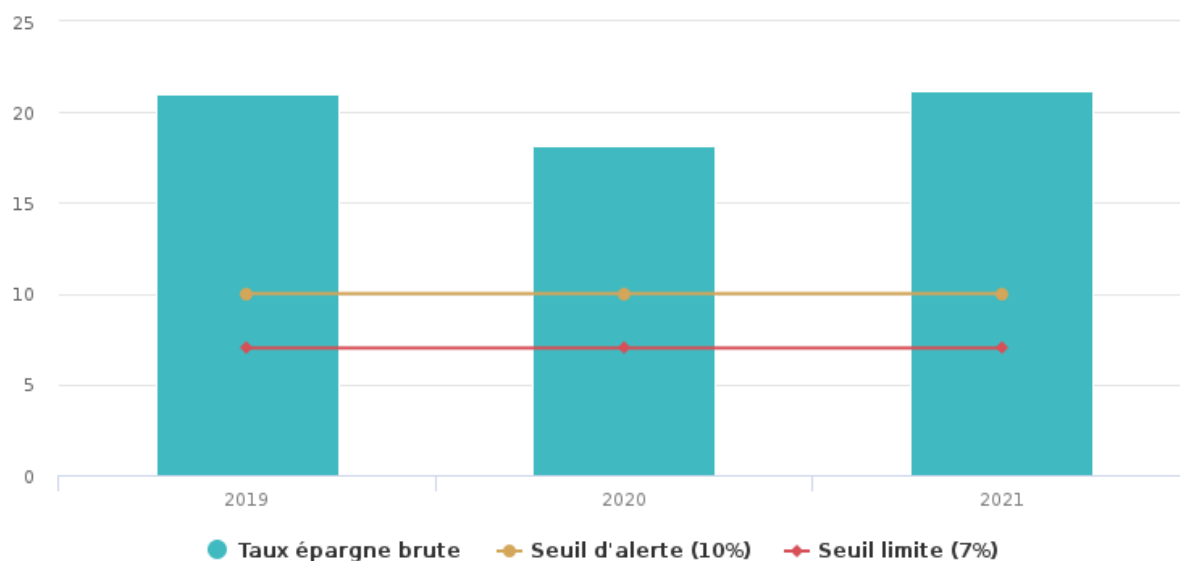
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte

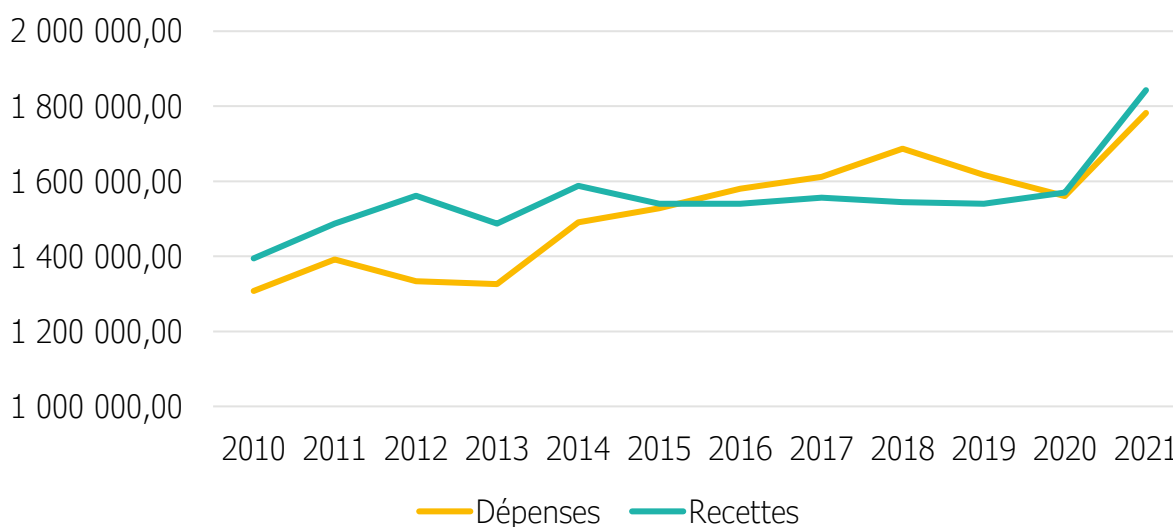


# BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »

## SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent de 111 777.00 €. Une partie de ce résultat a permis d'apurer des coûts 2021 sur le budget 2022 qui n'ont pu être réalisés avant la fin de l'année, notamment les coûts liés au traitement des ordures ménagères du dernier trimestre (soit un résultat réel plus proche de 57 000 €, le graphique ci-dessous intègre ce réel).

### EVOLUTION DEPENSES / RECETTES



## DEPENSES

### Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 1 403 345.42 € (1 458 122.42 € en prenant en compte la totalité des factures 2021 reportées sur 2022) contre 1 306 066.42 € en 2020.

Une forte augmentation a été constatée entre 2020 et 2021, celle-ci avait été partiellement anticipée lors du vote du budget 2021. En effet l'augmentation est principalement liée à :

- L'augmentation forte de la Taxe Générale des Activités Polluantes appliquée au cout de traitement du tout-venant et des ordures ménagères.
- L'augmentation des prix unitaires de collecte des déchets.
- La forte augmentation des tonnages du Tout Venant et des gravats collectés en déchèterie, dont l'ampleur n'avaient pas été prévue.

Une partie de ces augmentations aura été compensée par :

- Le prix de vente des matières collectées (voir paragraphe « Recettes »)
- La baisse continue de la quantité des ordures ménagères, notamment l'arrêt de la collecte des déchets du Centre Hospitalier d'Ernée (près de 120 T par an soit près de 2% du tonnage collecté annuellement par la collectivité). Le montant de la REOM a bien entendu été impactée en conséquence.

## Chapitre 012 : charges de personnel

Exécution à hauteur de 132 862.22 € contre 124 400.72 € en 2020

La hausse de ce chapitre est principalement liée à :

- Evolution de la refacturation des frais de la collectivité (RH, Compta...)
- Temps complet sur l'année 2021 du technicien (il était arrivé courant février 2020).
- Evolution de carrière de certains agents (avancement de grade et/ou d'échelon)

## Chapitre 042 : Opérations d'Ordre de transfert entre section (amortissements)

Exécution à hauteur de 240 471.69 € contre 112 760.25€ en 2020

Ce chapitre est très impactant sur le résultat 2021, même si la contrepartie permet l'autofinancement de nouveaux projets (en investissement).

L'amortissement de plusieurs projets d'importance ont donc démarré en 2021 :

- Déchèterie Intercommunale d'Ernée
- Opération de mise en place des conteneurs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères

## Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 7 053.21 € contre 6 478.07 € en 2020

Ce chapitre correspond principalement aux admissions en non-valeur de l'année

## Chapitre 66 : charges financières

Exécution à hauteur de 9 748.14 € contre 10 234.44 € en 2020

Pas d'évolution notable, cela correspond notamment aux intérêts d'emprunts

## Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Exécution à hauteur de 1 240.33 € contre 712.71 en 2020

Ce chapitre est très variable d'une année sur l'autre, il correspond aux annulations sur exercices antérieurs.

## RECETTES

### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 1 542 410.17 € contre 1 282 400.27 € en 2020

- Article 706 - Redevance : augmentation des tarifs acté lors du vote du Budget 2021, pour rappel cette augmentation a permis d'anticiper l'augmentation de la TGAP et des amortissements.
- Article 703 - vente de produits résiduels (Acier, Aluminium et Ferrailles) : après une baisse de 6 % en 2020, la crise de la COVID et les soucis d'approvisionnement de matière première ont induit des prix de reprise anormalement élevés (+120 % de recettes par rapport à 2020).

- Article 707 - vente de marchandises (papier, cartons, plaques) : une baisse des recettes de 20 % en 2020, la COVID et les crises des matières premières ont eu pour conséquence une forte augmentation des prix de ventes (+53% et particulièrement le plastique et le carton : +180% des recettes par rapport à 2020).

*Ces dernières augmentations (articles 703 et 707) même si elles paraissent très élevées, n'ont permis que de compenser partiellement les coûts induits par la forte augmentation de la quantité du Tout Venant et des Gravats collectés en déchèteries.*

#### **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

Exécution à hauteur de 258 528.45 € contre 215 831.48 € en 2020.

Cette augmentation est notamment liée :

- A la participation financière du département pour la collecte des pneumatique 2020 en plus de celle de 2021.
- Un ajustement en faveur de la collectivité des financements CITEO (Solde 2020 versé en 2021 proche du plafond au contraire de 2020, où il avait fallu attendre complément de soutien pour atteindre de plafond)

#### **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

Exécution à hauteur de 537.83 € contre 1 248.07 € en 2020

Ce chapitre étant lié a des trop perçus ou des versements après admission en non-valeur, il peut être très variable d'une année sur l'autre.

#### **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

Exécution à hauteur de 29 641.60 € contre 26 817.37 € en 2020

Ces atténuations de charges correspondent à la ristourne appliquée par le Conseil départemental pour le traitement des ordures ménagères.

La différence entre 2020 et 2021 est notamment lié aux rattachements budgétaires qui se compensent habituellement, mais pour 2021 (environ 2 000 €)

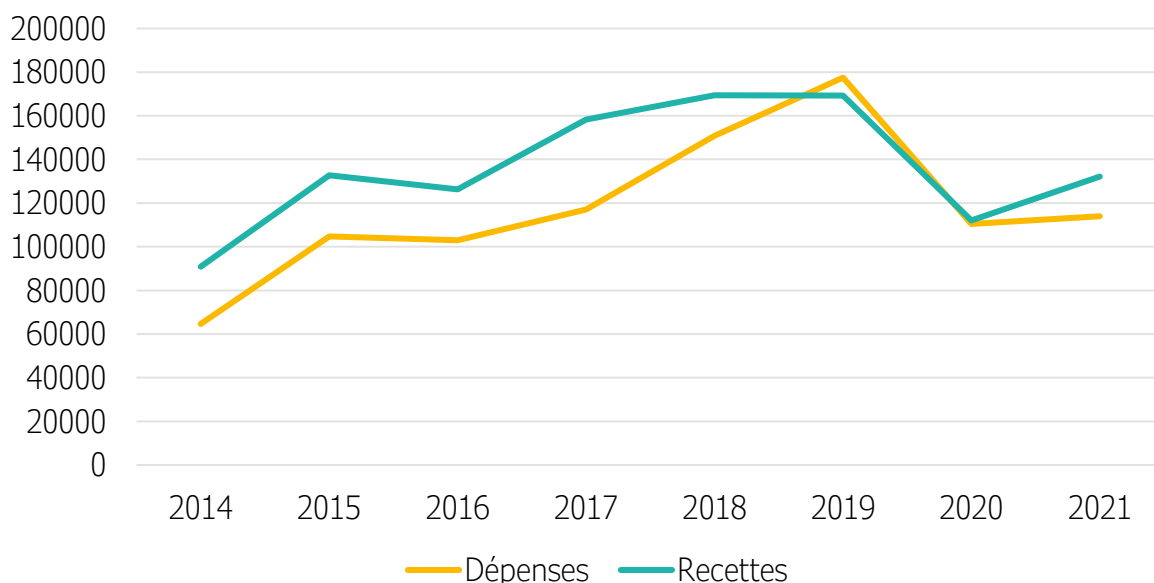
### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Le résultat d'exploitation présente un excédent de 283 700,68 €.**

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 219 035.05 € contre 358 838.37 € en 2020

Les principales dépenses sont notamment liées à la finalisation de la mise en place des conteneurs d'apport volontaire sur le territoire (commune d'Ernée) pour 143 932.18 €.

2022 verra aboutir, quant à elle, l'agrandissement et la mise aux normes de la déchèterie de Chailland et la mise en place de barrières automatiques.

**BUDGET ANNEXE « RESEAU DE STALLEUR »****SECTION D'EXPLOITATION****EVOLUTION DEPENSES / RECETTES**

Après la période COVID et la reprise progressive de l'activité de l'espace AquaFitness, on observe une remontée progressive des recettes.

Concernant les dépenses, une partie des coûts facturés sont reportés en 2022 (gaz et frais de réparation du filtre des fumées), d'où un écart entre les dépenses et les recettes du service.

**DEPENSES****Chapitre 011 : charges à caractère général**

Exécution à hauteur de 76 830.09 € contre 89 876.28 € en 2020

Cette baisse est liée au fait que :

- Le coût d'une partie du gaz se retrouve sur l'exercice 2022
- Des dépenses de maintenance plus importantes ont été réalisées en 2020
- Les remboursements de charges de personnel (service Eau) ont été ajustées à la baisse en 2021

Les autres chapitres des dépenses d'exploitation sont stables et n'attirent pas de commentaires particuliers.

**RECETTES****Chapitre 70 : vente de produits**

Exécution à hauteur de 109 346.35 € contre 89 876.18 € en 2020.

Cette augmentation est liée à la reprise partielle du fonctionnement de l'espace AquaFitness.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas d'investissements notables pour l'année 2021.

Après plusieurs années compliquées (problématiques liées au fonctionnement de la chaufferie bois), l'année 2021 a permis de dégager un excédent afin de poursuivre le remboursement de l'avance consentie par le budget principal à la construction de la chaufferie (10 000 €)

Au 31/12/2021, le remboursement cumulé était de 79 792.79 €, le solde restant à rembourser est de 61 429.87 €.

---

## *BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT*

---

(L'ensemble des budgets étant assujettis à la TVA, les montants sont exprimés en HT)

En 2021, il existait 5 budgets liés au service eau et assainissement :

- Eau en régie
- Eau en Délégation de Service Public (pour Juvigné et La Croixille)
- Assainissement en régie
- Assainissement en Délégation de Service Public (pour La Bigottière, Chailland, Andouillé et St Germain le Guillaume)
- Assainissement non collectif

Le budget Eau en DSP a été créé le 1er janvier 2021, suite à la dissolution du Syndicat d'Eau du Centre Ouest Mayennais.

Suite à la fin anticipée des contrats en cours avec SUEZ, le budget assainissement en DSP a été clos au 31 décembre 2021.

Les transferts de charges suivants existent entre les budgets :

- Les charges de personnel sont prises en charge par le budget « Eau en Régie », lesquelles font l'objet en fin d'année d'un remboursement des autres budgets.
- Les recettes liées aux abonnements et à la consommation sont perçues sur le budget « Eau en régie », un reversement aux budgets « Assainissement en régie » et « Assainissement en DSP » est réalisé en fin d'année. Seul le budget DSP Eau perçoit directement ses recettes, collectées par SAUR
- Les taxes collectées pour le compte du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau, elles sont également perçues sur le budget « Eau en régie » et reversées directement aux organismes

Les dépenses du budget eau en régie sont donc à relativiser au vu de ces informations.



**BUDGET ANNEXE « L'EAU EN RÉGIE »**

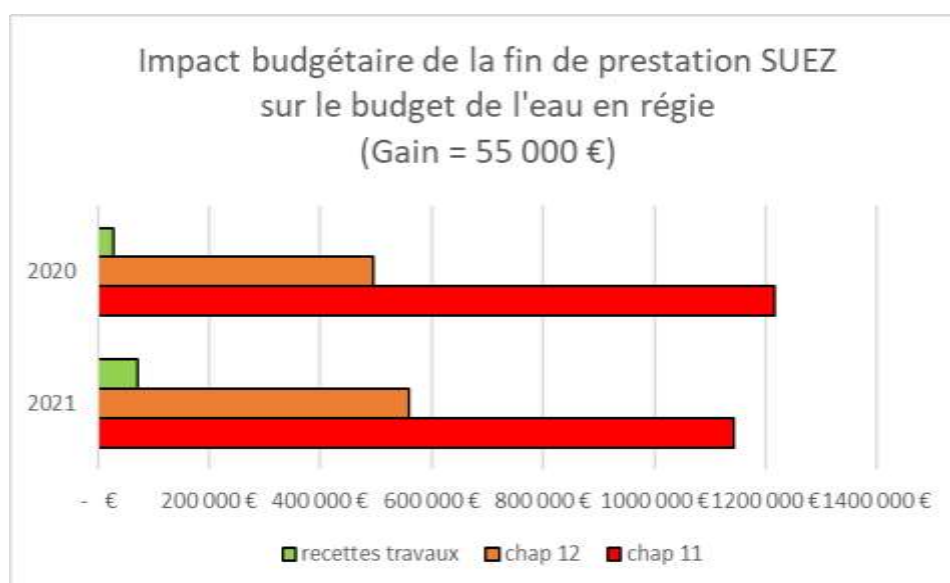
(Concerne les communes de : Andouillé, La Baconnière, La Bigottière, Chailland, Montenay, Ernée, St Denis de Gastines, St Germain le Guillaume, St Hilaire du Maine, St Pierre des Landes, La Pellerine, Vautorte)

La gestion du territoire a évolué entre 2020 et 2021 puisque la prestation technique SUEZ sur les 5 communes du Sud a pris fin au 31 décembre 2020.

Les impacts budgétaires sont les suivants :

- Hausse des dépenses liées à la production d'eau potable (réactifs, énergie) et augmentation de la maintenance sur les équipements électromécaniques
- Hausse du nombre de prestations de travaux à destination des usagers, avec un impact en dépenses et recettes
- Hausse des déplacements sur le territoire et réalisation des relèves de compteurs (environ 3 000)
- Hausse du nombre de réponses aux DT-DICT
- Hausse des charges de personnel
- Augmentation de la surface d'entretien général des sites
- Baisse de dépenses liées à la prestation SUEZ

Le gain pour la collectivité est estimé à 55 000 € (il ne s'agit que d'une approche et non d'une comptabilité analytique très fine).

**SECTION D'EXPLOITATION**

Le résultat d'exploitation présente un excédent net de 2 069 168 €.

Ce résultat est à relativiser en raison :

- D'un reversement de 440 000 € à réaliser vers les budgets assainissement
- Du déficit d'investissement de 681 675 €

Par ailleurs les travaux engagés sur l'atelier et sur l'usine de  
fortement cet excédent en 2022.

## **DEPENSES**

En tenant compte du reversement de 440 000 €, les dépenses réelles budgétisées ont été consommées à hauteur de 98%.

### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

*Exécution à hauteur de 1 142 598 €, soit en baisse par rapport à 2020 (1 216 239,28 €)*

La plupart des comptes présente une hausse des dépenses en lien avec l'augmentation de l'activité des agents de terrain et la reprise de l'exploitation de plusieurs sites d'eau potable (1 forage, une station, 3 réservoirs et 4 surpressions).

Une hausse des honoraires est constatée en lien avec la mise en œuvre des actions bassin versant (+ 6 000 €).

La fin de prestation technique SUEZ entraine une baisse de 150 000 €.

Une baisse est par ailleurs constatée sur le poste télécommunication, en lien avec la refonte du système de télégestion mené avec le service informatique (- 3 000 € alors que le nombre de sites a augmenté). Le constat est similaire sur le budget assainissement.

### **Chapitre 012 : Charges de personnel**

*Exécution à hauteur de 765 529 €, en hausse par rapport à 2020 (651 531 €)*

Cette dépense correspond aux charges de l'ensemble des 4 budgets du service eau et assainissement.

La hausse est liée en partie à la réorganisation qui a eu lieu en 2021.

### **Chapitre 014 : Atténuation de produits**

*Exécution à hauteur de 738 106 € auxquels il faut ajouter 440 000 € soit 1 178 106 €, en légère baisse par rapport à 2020 (1 191 568 €).*

Sur ce chapitre sont affectés des reversements de taxes liées à l'assainissement ainsi que le reversement des recettes d'abonnement et de consommation de l'assainissement vers le budget régie assainissement, DSP assainissement et pour le reversement de la part due à SUEZ (compte 7097).

### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

*Exécution à hauteur de 32 617 €, en hausse par rapport à 2020 (12 913) €.*

La hausse est liée à une augmentation du montant d'admissions en non-valeur de factures d'eau. Par ailleurs, des dépenses liées à des hébergements de données informatiques sont désormais affectées à ce chapitre.

### **Chapitre 66 : Charges financières**

*Exécution à hauteur de 115 858 €, en baisse par rapport à 2020 (123 164 €)*

### **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

*Exécution à hauteur de 45 664 €, en hausse par rapport à 2020 (29 432 €)*

Ce chapitre comprend les annulations de titres sur exercices au montant élevé en raison notamment de la pandémie de COVID qui a induit des factures estimées en 2020 et non basées sur des relèves réelles des consommations, qu'il a fallu régulariser en 2021.

### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre**

*Exécution à hauteur de 685 057 € en hausse par rapport à 2020 (665 682 €)*

### **RECETTES**

Les recettes réelles ont été très légèrement supérieures aux prévisions puisqu'elles représentent 100,4 % du budgétisé.

### **Chapitre 013 : Atténuations de charges**

*Exécution à hauteur de 26 107 €*

Il s'agit essentiellement des indemnités journalières perçues dans le cadre des arrêts maladie.

### **Chapitre 70 : Produits des services et ventes**

*Exécution à hauteur de 3 755 695 € en hausse par rapport à 2020 (3 701 382 €)*

Ce chapitre comprend 1 475 428 € qui ne contribuent pas au fonctionnement de la régie eau. Il s'agit de la collecte de l'ensemble des taxes, et aux recettes perçues pour le compte du budget assainissement (70123, 701241, 70128, 70611, 706121)

Le montant restant (2 280 267 €) correspond :

- A la facturation des abonnements et des consommations d'eau potable,
- A la réalisation de travaux de branchements pour les usagers,
- A la réalisation d'autres prestations de services (loyers pour les antennes sur les réservoirs)
- Au recouvrement des charges de personnel auprès des budgets Assainissement en Régie et DSP, SPANC, budget principal (espace aquatique) et du Syndicat de bassin.

### **Chapitre 74 : subventions d'exploitation**

*Exécution à hauteur de 42 107 €, plus élevé que l'an passé en raison de décalage dans la perception des subventions du poste animateur bassin versant (16 743 € en 2020).*

### **Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante**

*Exécution à hauteur de 32 096 €.*

La recette est élevée en raison du travail mené sur la TICFE, taxe relative à l'énergie, qui peut être déduite pour les services d'eau et d'assainissement. Trois années ont ainsi été remboursées en 2021.

### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre**

*Exécution à hauteur du prévisionnel 190 908 €.*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement présente un déficit de 681 675 €

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour 2021 à 1 408 883 € (873 812,50 € en 2020) auxquels s'ajoutent 173 120 € de remboursement de capital d'emprunts (166 910,95 € en 2020).

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

Opération 10 – bassin versant : Suivi qualité d'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée

Opération 13 – travaux sur réseaux

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,74% (0,6% en 2020).

- La Gouvenière, la Gigoulais et le Rocquet de Paradis à Chailland
- Route du Bourgneuf à La Baconnière
- Toulonnaire, rue de l'Hôtel et rue Fortin à Andouillé
- Le Mézearis à St Pierre des Landes
- La Butte à Vautorte
- Renouvellement de compteurs

Opération 15 – Travaux sur installations

- Principalement sur les sites suivants :
  - Diagnostic de forages de la Riautière et du Bas Jarzé
  - Changement du système de télégestion
  - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'usine des eaux
  - Aménagement du barrage
  - Analyseurs de chlore

Opération 17 – Optimisation du service

- Remplacement d'un véhicule
- Acquisition d'un nouveau véhicule et de matériel pour le nouvel agent
- Pilonneuse et vide cave

Opération 18- Finalisation du Schéma directeur

Opération 19 – Démarrage des travaux de l'Atelier

Certains travaux ont été réalisés avec la participation financière du Conseil départemental et/ou de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Aucun emprunt n'a été réalisé.

## **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN RÉGIE »**

(Concerne les communes de : Montenay, Ernée, St Denis de Gastines, St Hilaire du Maine, St Pierre des Landes, La Pellerine, Vautorte, La Baconnière, Juvigné, La Croixille et Larchamp)

Une évolution d'organisation a eu lieu le 1er septembre puisque SUEZ a souhaité rompre par anticipation les deux contrats de DSP qui devaient prendre fin en 2023.

L'impact est le suivant :

- Hausse des consommations d'énergie, réactifs, maintenance, suivi, curages réseaux, transfert de boues
- Augmentation du nombre de prestations aux usagers (branchement, contrôles de conformités)
- Hausse des demandes de renseignements DT/DICT
- Hausse des déplacements et de la mobilisation du personnel
- Augmentation de la surface d'entretien général des sites

### **SECTION D'EXPLOITATION**

**Le résultat d'exploitation présente un excédent de 198 151 €.**

Ce résultat est à relativiser en raison d'un reversement du budget régie eau d'un montant de 408 000 € qui aurait dû être effectué en 2021.

#### **DEPENSES**

Les dépenses réelles budgétisées ont été consommées à hauteur de 93%.

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Exécution à hauteur de 281 028 €, en hausse par rapport à l'an passé (237 925 €)

Les dépenses sont globalement toutes en hausse par rapport à 2020 hormis le poste eau / énergie qui est en légère baisse en raison d'une fuite d'eau en 2020. Deux autres postes sont en baisse : le coût des communications en raison de l'évolution du système de télégestion et les prestations de suivi agronomique, en raison de l'interdiction d'épandre les boues liquides.

#### **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Exécution à hauteur de 153 652 €, en hausse par rapport à 2020 (137 354 €)

#### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Exécution en baisse de 6 437 € en 2021 pour 10 237 € en 2020.

Cette baisse est liée aux interdictions d'épandages qui réduisent les dépenses de remboursement de frais de chaulage.

#### **Chapitre 66 : Charges financières**

Exécution à hauteur de 70 624 €, en légère baisse.

## Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 424 253 €

## RECETTES

En tenant compte du reversement de 408 000 € qui aurait dû être effectué en 2021, la recette réelle dépasse les prévisions budgétaires (115 %).

## Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 421 535 € + 408 000 € soit 829 535 €, donc en hausse par rapport à 2020 (818 361 €).

Cette recette, correspondant aux abonnements et consommations, à la réalisation de branchements et à la réalisation de contrôles de conformité pour les particuliers, est plus élevée que prévu en raison notamment de la fin de contrat anticipée de SUEZ.

## Chapitre 75 et 77 :

Exécution cumulée à hauteur de 42 922 €

Ces recettes, inexistantes l'an passé, correspondent à une récupération de taxes sur les factures d'énergie des 3 dernières années et à la vente d'un véhicule au budget général.

## Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 167 236 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement présente un excédent de 62 314 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour 2021 à 201 179 € + 143 358 € de remboursement de capital d'emprunt (264 506 € + 142 463 € en 2020).

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

### Opération 13 – travaux sur réseaux

- Rue d'Anjou et rue du Douanier Rousseau à Ernée
- Interventions ponctuelles sur diverses communes

### Opération 15 – Travaux sur installations

- Essentiellement des remplacements de pompes pour divers sites

### Opération 17 – Optimisation du service

- Remplacement d'un véhicule
- Achat d'une petite caméra pour inspection vidéo des réseaux

Certains travaux ont été réalisés avec la participation financière du Conseil départemental et/ou de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Aucun emprunt n'a été réalisé.

## BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN RÉGIE »

(Concerne les communes de : Andouillé, Chailland, St Germain le Guillaume, La Bigottière)

L'activité de ce budget a pris fin au 1er septembre 2021 en raison de la fin anticipée des contrats de DSP SUEZ. Cependant, il n'a été clos qu'au 31 décembre 2021. Il a été fusionné avec le budget assainissement régie au 1er janvier 2022.

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent de 80 939 €

#### DEPENSES

La dépense réelle n'atteint que 49 % du montant budgétisé. Au vu de la fusion de ce budget au 31 décembre avec le budget assainissement en régie, certaines écritures entre budgets n'ont pas été réalisées.

#### Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur du prévisionnel de 9 824 €

Les dépenses correspondent à :

- Des transferts de boues en raison du COVID
- Les frais d'avocat
- L'adhésion à l'Agence Technique Départementale

#### Chapitre 012 : charges de personnel

Exécution à hauteur de 2 507 €

Cette dépense correspond aux remboursements de frais de personnel pour la préparation des projets d'investissements sur les communes concernées par ce budget ainsi que le temps passé pour les écritures comptables et le secrétariat.

#### Chapitre 66 : charges financières

Exécution à hauteur de : 12 331 €

#### Chapitre 042 : opérations d'ordre

Exécution à hauteur de : 64 800 €

#### RECETTES

La recette réelle n'atteint que 78 % du montant budgétisé. Au vu de la fusion de ce budget au 31 décembre avec le budget régie, certaines écritures entre budgets n'ont pas été réalisées.

#### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 46 201 €

## Chapitre 74 et 77 : Subventions d'exploitation et produits exceptionnels

Exécution à hauteur de 12 390 € + 25 001 €

Ces recettes correspondent à des subventions liées à la gestion des boues COVID et au litige avec l'entreprise CHAZE TP sur lequel la collectivité a eu gain de cause.

## Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 24 891 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement présente un excédent de 45 199 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 92 750 €, correspondant essentiellement travaux de réhabilitation du réseau de St Germain le Guillaume. Montant auquel s'ajoutent 23 525 € de remboursement de capital d'emprunts.

Certains travaux ont été réalisés avec la participation financière du Conseil départemental. Aucun emprunt n'a été réalisé.

## *BUDGET ANNEXE « EAU EN DSP »*

(Concerne les communes de Juvigné et la Croixille)

Ce budget a été créé le 1er janvier 2021, suite à la dissolution du Syndicat d'eau du Centre Ouest Mayennais.

## SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent de 118 863 €

### DEPENSES

La dépense réelle atteint 78 % du montant budgétisé.

### Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 10 154 €

Les dépenses correspondent uniquement au reversement de taxes à l'Agence de l'Eau.

### Chapitre 012 : charges de personnel

Exécution à hauteur de 1 626 €

Cette dépense correspond aux remboursements de frais de personnel pour la préparation des projets d'investissements sur les communes concernées par ce budget ainsi que le temps passé pour les écritures comptables et le secrétariat.

### Chapitre 042 : opérations d'ordre

Exécution à hauteur de : 118 613 €



## RECETTES

La recette réelle représente 169 % du montant budgétisé.

### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 194 667 €

Une vente d'eau en gros, qui représente une part non négligeable de la recette, a été sous-estimée au moment du vote du budget.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 18 210 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement présente un excédent de 253 094 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 14 268 €, correspondant essentiellement travaux de renouvellement de réseau à La Lande Bousseau à Juvigné.

Certains travaux ont été réalisés avec la participation financière du Conseil départemental.

Aucun emprunt n'a été réalisé.

## *BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »*

## SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent de 8 319 €

### DEPENSES

La dépense réelle n'atteint que 45 % du montant budgétisé. Ce résultat est en lien avec le nombre de contrôles effectués.

### Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 2 713 €

Les dépenses correspondent aux charges courantes d'activité de l'agent

### Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 15 300 €

Remboursés au budget Eau en régie.

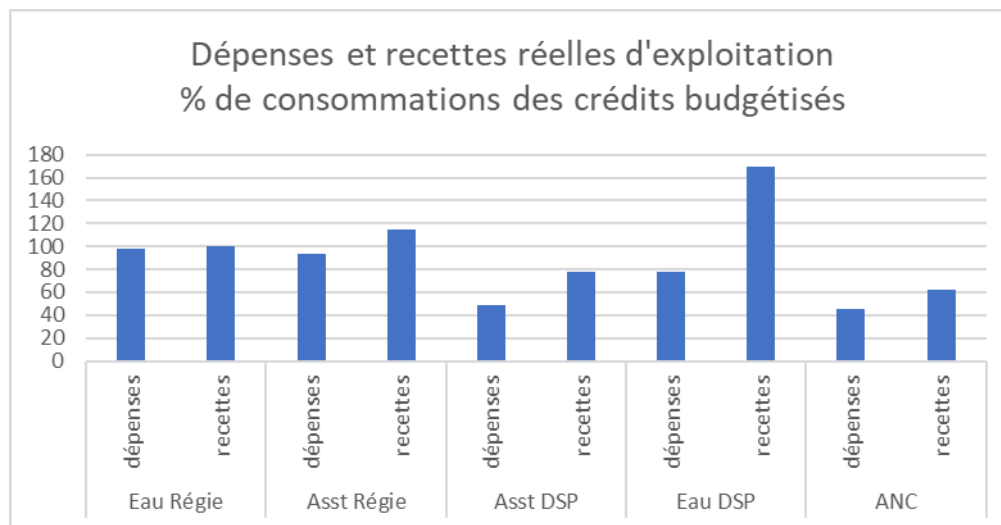
### RECETTES

La recette réelle n'atteint que 62 % du montant budgétisé. Ce résultat est en lien avec le nombre de contrôles effectués.

### Chapitre 70 : vente de produits

Exécution à hauteur de 22 615 €, en hausse par rapport à l'an passé (12 825 €), en raison de l'augmentation du nombre de contrôles.

La recette provient de la facturation des contrôles assainissement élevée que l'an passé en raison d'un nombre de contrôles de bon entretien réalisé plus élevé.



## *BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES*

L'ensemble des budgets (11 au total) étant assujettis à la TVA, les montants sont exprimés en HT

L'ensemble des travaux réalisés sur ces budgets sont autofinancés, déduction faite des subventions obtenues, via des avances remboursables en provenance du budget principal. Au gré des ventes de terrains réalisés sur ces budgets, les avances sont ensuite remboursées au budget principal.

### DEPENSES :

Les travaux menés en 2021 se sont chiffrés à 402 598€ ; ils ont concerné principalement les chantiers suivants :

- Création d'un parking ZA du Pont de Pierre à Andouillé
- Travaux de voirie 2ème phase ZA Charné-Fay à Ernée
- Travaux de voirie ZA de la Querminais 2 à Montenay
- Création réseau de distribution d'électricité ZA de la Mine à la Baconnière

Les frais de fonctionnement des zones (entretien, éclairage public, taxes foncières ...) se sont élevés à 21 066 € sachant que pour les ZA transférées par les communes, les frais d'entretien ont été remboursés aux communes au titre d'une convention de délégation de gestion.

Des remboursements d'avances au budget principal ont été effectués pour un montant global de 569 110 €.

**RECETTES :**

Les ventes de terrains réalisées au cours de l'année 2021 ont été les suivantes :

Budget	Surface cédée en m2	Acquéreur	Montant
ZA la Brimonnière - Ernée	13 871	DISTRICO	235 807 €
ZA de la Mine - La Baconnière	3 601	COULON Philippe	32 769 €
ZA les Sémondières - Ernée	2 301	SCI BAUNEAU Immo	50 622 €
ZA la Mission - Ernée	3 600	SCI MAJA	43 200 €
ZA les Landes - la Pellerine	1 621	SCI MALHYS	9 726 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 994</b>		<b>372 124 €</b>

**Des subventions** en provenance de l'Etat (DETR, FSIL) et de la Région (NCR, CTR) ont été perçues pour un montant de 360 066 €, participant au financement des travaux de viabilisation des ZA de la Brimonnière et de la Mine, ainsi qu'à la création d'un parking ZA de la Maladrerie.

**Un recouvrement** a été effectué auprès de la Commune d'Andouillé afin de terminer les travaux de viabilisation destinés à l'installation de la SCI SODOMAR pour 7 198 €. (Antérieur au transfert de la ZA)

**Des subventions d'équilibre** en provenance du budget principal pour 17 488 € ont été perçues afin de couvrir des charges de fonctionnement (entretien terrains, éclairage public, taxes foncières ...)

**Des avances remboursables** en provenance du budget principal ont été perçues pour 256 560 €.

SERVICES	Non ventilé		ACTION ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE		POLE AMENAGEMENT : URBANISME/VOIRIE		HABITAT	ENVIRONNEMENT	POLE DEVELOPPEMENT CULTUREL			ESPACE AQUATIQUE compris Espace FITNESS	POLE SERVICES DE PROXIMITE		Services périscolaires	TOTAUX
	Fonctionnement des services supports et frais généraux (*)	Fiscalité, dotations, GEMAPI participation SDIS	Développement économique (compris MSP)	Développement touristique et soutien aux événements majeurs	Urbanisme et SIG	Ingénierie Voirie	Habitat Logement	PCAET	Ecole de musique	Saison culturelle et soutien actions culturelles	Réseau lecture		Subvention CIAS	Aire d'accueil des gens du voyage		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 082 419,65 €</b>	<b>2 310 883,08 €</b>	<b>417 577,10 €</b>	<b>99 658,63 €</b>	<b>203 313,02 €</b>	<b>163 691,65 €</b>	<b>215 877,20 €</b>	<b>61 520,46 €</b>	<b>427 945,68 €</b>	<b>368 380,95 €</b>	<b>114 007,79 €</b>	<b>839 178,11 €</b>	<b>161 680,00 €</b>	<b>70 257,71 €</b>	<b>30 826,54 €</b>	<b>6 567 217,57 €</b>
011 - Charges à caractère général	267 420,38 €		172 108,12 €	50 049,85 €	32 618,35 €	5 091,90 €	132 081,01 €	11 999,07 €	32 753,29 €	206 473,18 €	59 233,41 €	311 909,42 €		36 897,81 €	25 403,98 €	1 344 039,77 €
012 - Charges de personnel	621 330,13 €		82 664,34 €	29 108,78 €	161 619,32 €	158 599,75 €	20 763,67 €	49 521,39 €	392 730,97 €	125 615,99 €	53 440,11 €	495 976,37 €		33 359,90 €		2 224 730,72 €
014 - Atténuation de produits		1 775 228,36 €														1 775 228,36 €
65 - Autres charges de gestion courant	193 059,17 €	535 654,72 €	35 612,49 €	20 500,00 €	9 075,35 €		8 212,00 €		2 461,42 €	35 342,28 €	1 334,27 €	5 403,73 €	161 680,00 €		5 422,56 €	1 013 757,99 €
66 - Charges financières	609,97 €		120 004,01 €				48 730,52 €					25 068,59 €				194 413,09 €
67 - Charges exceptionnelles			7 188,14 €				6 090,00 €			949,50 €		820,00 €				15 047,64 €
68 - Dotations aux provisions																- €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>177 154,16 €</b>	<b>6 234 129,15 €</b>	<b>924 507,84 €</b>	<b>5 246,87 €</b>	<b>9 680,97 €</b>	<b>46 948,23 €</b>	<b>593 318,59 €</b>	<b>21 508,19 €</b>	<b>92 403,39 €</b>	<b>117 950,15 €</b>	<b>8 055,00 €</b>	<b>226 560,36 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>37 958,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 525 421,70 €</b>
70 - Vente de produits	154 086,92 €		80 869,08 €			46 631,00 €	10 295,97 €	17 512,31 €	41 813,61 €	33 651,00 €		185 659,72 €		6 758,26 €		577 277,87 €
73 - Impôts et taxes		4 736 697,37 €	- €											4 510,35 €		4 741 207,72 €
74 - Dotations - Subventions		1 497 431,78 €	38 500,00 €		9 363,75 €				44 600,00 €	84 299,00 €	8 055,00 €	1 414,08 €	30 000,00 €	17 133,76 €		1 730 797,37 €
75 - Autres produits de gestion courant	1,82 €		804 615,53 €	5 246,87 €			428 890,34 €									1 238 754,56 €
76 - Produits financiers			43,85 €													43,85 €
77 - Produits exceptionnels (compris produits des ventes *)	7 212,00 €		479,38 €				154 132,28 €		3 446,14 €	0,15 €		19 575,50 €				184 845,45 €
78 - Reprise sur provisions																- €
013 - Atténuation de charges	15 853,42 €				317,22 €	317,23 €		3 995,88 €	2 543,64 €			19 911,06 €		9 556,43 €		52 494,88 €
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	<b>-905 265,49 €</b>	<b>3 923 246,07 €</b>	<b>506 930,74 €</b>	<b>-94 411,76 €</b>	<b>-193 632,05 €</b>	<b>-116 743,42 €</b>	<b>377 441,39 €</b>	<b>-40 012,27 €</b>	<b>-335 542,29 €</b>	<b>-250 430,80 €</b>	<b>-105 952,79 €</b>	<b>-612 617,75 €</b>	<b>-131 680,00 €</b>	<b>-32 298,91 €</b>	<b>-30 826,54 €</b>	<b>1 958 204,13 €</b>
Résultat de fonctionnement 2020	-898 083,24 €	3 862 413,30 €	-63 044,15 €	-90 207,86 €	-150 853,40 €	-102 679,04 €	308 614,22 €	-24 797,87 €	-351 406,90 €	-193 732,39 €	-87 517,06 €	-504 444,53 €	-120 300,42 €	-9 335,91 €	-17 718,65 €	1 556 906,10 €
Résultat de fonctionnement 2019	-809 779,53 €	3 592 946,50 €	614 601,91 €	-57 944,24 €	-118 998,93 €	-110 799,51 €	334 504,50 €	-17 649,00 €	-339 645,68 €	-242 735,28 €	-101 642,63 €	-440 998,79 €	-133 502,61 €	-20 580,30 €	-43 214,85 €	2 104 561,56 €
Résultat de fonctionnement 2018	-616 853,87 €	3 498 127,89 €	1 173 833,96 €	-55 910,55 €	-100 586,51 €	-15 295,97 €	420 841,48 €	22 241,48 €	-344 267,45 €	-212 244,38 €	-93 720,26 €	-464 830,42 €	-133 780,76 €	-7 956,11 €	-38 509,66 €	3 031 088,87 €
Résultat de fonctionnement 2017	-680 662,52 €	3 271 173,80 €	383 899,06 €	-77 874,50 €	-86 360,73 €		482 034,63 €		-355 056,46 €	-219 124,72 €	-101 398,21 €	-428 461,06 €	-114 600,21 €	-3 884,19 €	-38 208,93 €	2 031 475,96 €
(*) comprend le fonctionnement des services supports (Direction générale - comptabilité - RH - informatique - communication - technique) ainsi que l'intégralité des frais d'hébergement (eau, électricité, entretien courant, téléphonie, maintenance, assurances ...)																
* produits des ventes																
	5145						150 667,00 €					500				156 312,00 €